

## Gaston Ganault et Ernest Ringuier à Alfred Falaize, 13 février 1888

Auteur·e : **Ganault, Gaston (1831-1894) ; Ringuier, Antoine Ernest (1825-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (152r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Ganault, Gaston (1831-1894) ; Ringuier, Antoine Ernest (1825-1888), Gaston Ganault et Ernest Ringuier à Alfred Falaize, 13 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52507>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e

- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)

Date de rédaction [13 février 1888](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne)

Destinataire [Falaize, Alfred](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

## Description

Résumé Sur un projet d'assignation relatif à l'inventaire après décès de Godin.

Notes

- La lettre est signée par Gaston Ganault et Ernest Ringuier, les exécuteurs testamentaires de Godin, et comprend la mention « Lu et approuvé Vve Godin ».
- Destinataire : Alfred Falaize selon l'index du registre de correspondance.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Paris le 13 Janv 1888

Mon cher Maitre

Après avoir examiné le projet d'arrangement  
que vous avez fait, et que nous avons  
communiqué à M. le Procureur. Nous avons  
vu que, dans ce que vous nous avez écrit, il  
avait omis de nous donner une indication  
de la nature de nos réclamations, et que  
nous étions dans l'incertitude sur la manière  
de régler l'affaire d'adoption sans  
autre réclamation.

Il nous a paru que la meilleure  
solution serait celle que nous proposons dans  
le rapport que nous avons fait au Procureur  
et qui consiste à faire une déclaration  
d'indication, une indication plus complète  
de notre réclamation et de nos réclamations  
mutuelles entre elles, ainsi qu'un décret  
étendant dans laquelle des voies nous  
est allouée.

Nous avons donc tenu à cette proposition  
que vous nous aviez faites dans votre  
projet. De fait, je doit faire  
un dispositif de ce genre, et il modifiera  
un peu le dispositif.

Il y a toutefois comme condition que les  
dispositions de l'inventaire soient telles  
que j'aurai le droit de faire certaines  
réclamations, mais nous  
voyons un intérêt politique dans ce  
que nous demandons soit dans l'inventaire,  
et plus dans la partie ;

En conséquence nous vous proposons  
l'indication que jeudi signifie immédiatement  
l'assumption de la modale et n'importe  
à quel moment pour les quelques jours que  
vous nous dégagerez à Paris ou à l'étranger  
à ce sujet, nous demandons que nous soyons  
libres de faire toutes les réclamations que  
nous jugerons nécessaires à ce sujet.

Nous agirons de la même manière  
les jours de notre convalescence jusqu'à ce que nous

soyez à nouveau dans nos conditions

de santé.

 